

L'expert-comptable

Lors de la préparation de votre projet, vous avez rencontré un cabinet comptable pour le prévisionnel par exemple.

Dès le démarrage, c'est le moment de formaliser vos choix et les contrats vous liant. D'autres partenaires peuvent faire l'objet de contrats de prestations, un transporteur, des fournisseurs, etc...

Si vous embauchez, là aussi il y a un contrat un peu particulier qui est un contrat de travail établi après un choix.

Nous vous conseillons de recourir au service d'un expert comptable qui saura vous écouter et vous suivre.

De l'établissement des comptes annuels au conseil en matière de gestion, de droit des affaires, de droit fiscal, de droit social, ou encore de conseil à l'export, l'expert-comptable est le conseiller permanent du chef d'entreprise. Il apporte une réponse ponctuelle et adaptée aux différents événements de la vie de l'entreprise.

[!\[\]\(17413706fd4997a1a4bdf85c6864eee1_img.jpg\) Consulter les domaines de compétences de l'expert-comptable sur le site de l'Ordre des Experts-Comptables Bourgogne Franche-Comté](#)